



CHAMPIONNAT REGIONAL DE SAUT D'OBSTACLES CLUB VILLEDOUX-17, LE 21 MAI 2017

REGLEMENT CHAMPIONNAT CSO CLUB INDIVIDUEL (page 1) REGLEMENT CHAMPIONNAT CSO CLUB CLASSEMENT PAR EQUIPE (page 2)

Article 1 : Date et Lieu

Le championnat régional CSO se déroulera à Villedoux-17 le 21 mai 2017

Article 2 : Organisateur

Il est organisé par CE de Villedoux-17.

Article 3 : Conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence compétition 2017 dont la domiciliation sportive est en Poitou-Charentes (cf règlement général art. 4.1).

Les engagements sous X sont interdits.

Un cavalier peut monter plusieurs poneys/chevaux dans une même épreuve mais il devra déclarer le poney/cheval avec lequel il court le championnat au jury avant le début de l'épreuve.

Un couple ne peut participer que sur un seul championnat. Dans le cas où un couple est engagé dans plusieurs épreuves, le cavalier doit déclarer l'épreuve sur laquelle il court le championnat au jury avant le début de la 1^{ère} épreuve à laquelle il participe.

Article 4 : Engagements

Les engagements se font par le système SIF sur le site de la FFE.

N° de concours : 1725300

La date de clôture des engagements est le Lundi 15 mai 2017 à Minuit.

Article 5 : Barème

Le championnat Club se déroule sur 1 épreuve au Barème A à temps différé

Article 6 : Classement du championnat

Le classement du championnat se fait par l'addition des pénalités sur l'ensemble du parcours. On ajoute ainsi les pénalités pour faute aux obstacles et les pénalités cumulées pour temps dépassé.

A égalité de pénalités, les concurrents seront départagés par le temps de la 2^{ème} partie chronométrée.

Article 7 : Précisions diverses .

○ Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux en vigueur : Dispositions générales, Dispositions spécifiques CSO.

○ Les cas non prévus au règlement seront réglés par la commission CSO du CRE du Poitou-Charentes.

REGLEMENT CHAMPIONNAT CSO CLUB CLASSEMENT PAR EQUIPE

Un classement par équipe, sur chaque niveau Club est proposé lors du Championnat Régional de CSO Club de Villedoux-17, le 21 mai 2017

Article 1 : Conditions de participation :

Chaque équipe est composée de 3 ou 4 cavaliers titulaires de la licence compétition 2017, au titre de la structure équestre du Poitou-Charentes pour laquelle ils concourent.

Article 2 : Engagements.

Chaque cavalier doit être engagé sur le championnat régional individuel.

Aucun engagement particulier autre n'est à faire.

Pour pouvoir participer au classement par équipe, les 3 ou 4 cavaliers de cette équipe doivent concourir dans la même épreuve.

Les équipes doivent être déclarées auprès du jury avant le début de la 1^{ère} épreuve

Article 4 : Classement

Le classement s'effectue par l'addition des points de pénalités des 3 meilleurs couples de l'équipe. L'équipe gagnante est celle ayant réalisé le moins de points de pénalités.

Mise à jour : 15/03/2017